


USURPATION D'UNE TOMBE À THÈBES

PAR

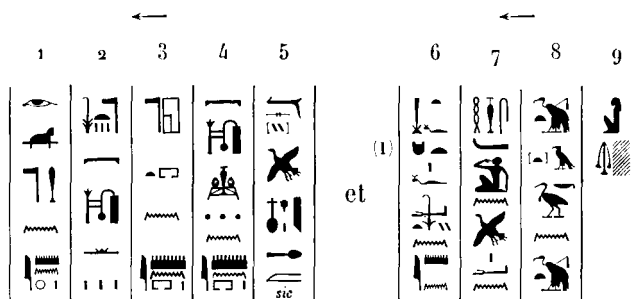
J. ČERNÝ.

La tombe n° 68 à Gournah est enregistrée, dans le catalogue de Gardiner et Weigall ⁽¹⁾, comme appartenant au « prêtre d'Amoun » et « chef des scribes du temple de la demeure d'Amoun »  qui aurait vécu sous le roi-prêtre Hrihor. Le signe || qui suit cette date indique que les auteurs considéraient la date comme certaine, soit parce que le nom du propriétaire se retrouvait dans une autre tombe bien datée, soit parce que la date leur a été suggérée par des considérations généalogiques ou des preuves similaires ⁽²⁾. En vérifiant quelques documents se rapportant à la XXI^e dynastie, j'ai examiné en janvier 1940 aussi la tombe en question et de cet examen est résultée la modification suivante des données du Catalogue : Nespeneferhor ne fut pas le propriétaire original de la tombe n° 68, mais l'avait usurpée sous le règne du roi Siamoun de la XXI^e dynastie.

Les inscriptions de la tombe, qui, en lignes verticales accompagnent les représentations, sont en général exécutées en trois couleurs : rouge, noire et bleue, peut-être aussi en vert qui, cependant, avec le temps serait devenu bleu pâle. Toutes ces inscriptions sont peintes sur un fond ocre jaune clair. Mais les parties des inscriptions qui contiennent les titres et le nom de Nespeneferhor, des membres de sa famille et de ses amis, sont toutes écrites en noir, et d'autres parties où l'on s'attendrait à trouver de tels noms ne portent pas d'inscriptions du tout. De plus, aux endroits avec inscriptions en noir et à ceux restés blancs, le fond n'est pas jaune clair comme celui du reste, mais d'une couleur jaune plus sombre, indice certain qu'ici les inscriptions originales ont été supprimées. Malheureusement, elles n'ont pas été simplement couvertes d'une couche nouvelle

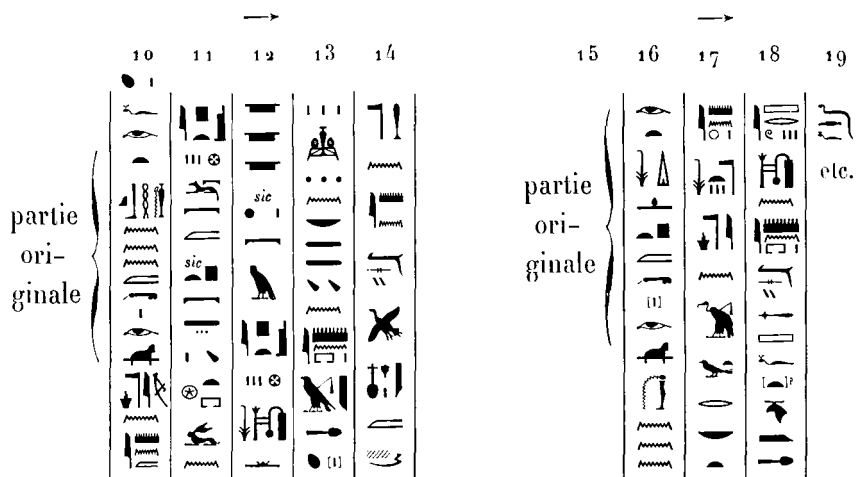
⁽¹⁾ GARDINER-WEIGALL, *Topographical Catalogue*, p. 22. — ⁽²⁾ *Ibidem*, p. 12.


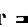
Quant aux titres et le nom de l'usurpateur, de sa femme et de son fils, les renseignements les plus complets nous sont fournis par les inscriptions accompagnant la scène près du point 1. Ici un couple est représenté assis →, devant lui deux hommes debout ←, le premier portant la peau de panthère, faisant une libation. Le couple est :



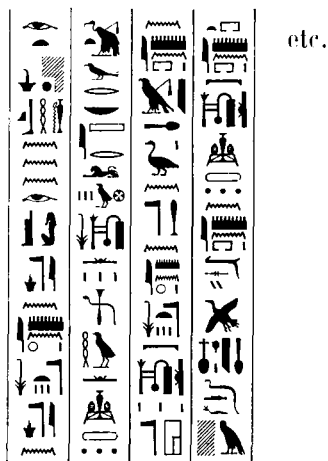
où la ligne 6 est ancienne, les autres aux hiéroglyphes noirs en surcharge.

Les inscriptions suivantes accompagnent les deux hommes se tenant devant le couple :

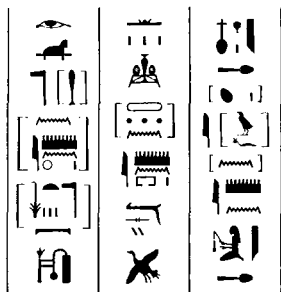


(1)  en surcharge sur .

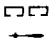
Dans une longue inscription, sous le plafond, au-dessus de cette scène on lit, entre autre chose les titres du défunt et de son fils :



Le nom du père de Nespeneferhor ne s'est conservé qu'une seule fois près de 3.



Les trois personnages de la même famille que l'on retrouve ainsi dans les inscriptions de la tombe, Efnamoun, Nespeneferhor et Hor nous sont connus par d'autres documents dont un, heureusement, nous apporte des dates très précises et nous permet de fixer l'époque où l'usurpation de la tombe n° 68 a dû avoir lieu. C'est un fragment de pilier de grès carré trouvé par Legrain à Karnak sur lequel un prêtre de la XXII^e dynastie⁽¹⁾ a fait graver quelques extraits de la chronique de sa famille

⁽¹⁾ A en juger d'après l'emploi du titre
 «Pharaon» devant le nom du roi,
 coutume dont le plus ancien témoin

connu est la stèle de Dakhel, l. 1. 11
 (*Journal of Eg. Arch.*, XIX, pl. V et VI).
 Cf. GRIFFITH, *PSBA*, XXIII, 74-75.

concernant ses ancêtres sous la XXI^e dynastie. Voici la traduction du document en question⁽¹⁾.

(1) L'an 2, premier mois de l'Inondation, jour 20, sous la Majesté du roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Seigneur des deux pays, 'Akheperré-setepenré^c, fils de Ré^c [Psebkhenné]---, (2) jour de l'installation du père divin d'Amon-ré^c, rois des dieux, scribe du temple de Mout, la grande, maîtresse d'Acher, chef des scribes des offrandes de la demeure d'Amoun, --- [Nes]penefhor, justifié, fils d'Efnamoun, à la [place, grande]⁽²⁾ et (3) excellente d'Amon-Ré^c, rois des dieux, selon toute règle des prêtres. L'an 17, premier mois de l'Inondation⁽³⁾, sous la Majesté du roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Seigneur des deux pays, Pharaon Siamoun, jour de l'installation du père [divin] d'(4) Amon-ré^c, roi des dieux, scribe du temple de Mout, la grande, maîtresse d'Acher, chef des scribes des offrandes de la demeure d'Amoun Hori, justifié, fils du prêtre d'Amon-ré^c, roi des dieux, chef des scribes du temple de la demeure d'Amoun, préposé aux scribes des temples de tous les dieux et déesses (5) du Nord et du Sud Nespeneferhor⁽⁴⁾, justifié, à la [place, grande et excel]lente d'[Amon-ré^c, roi des dieux] ---

Nous avons donc comme titres de Nespeneferhor :

dans l'inscription de Karnak
(au commencement de sa carrière) :

1. 
2. 
3. 

dans la tombe n° 68
(donc à la fin de sa carrière) :

-
- 
 - 

(1) Publié par LEGRAIN, *Rec. trav.*, XXII, 53-54; *ibidem*, XXX, 87 (cf. p. 75 et suiv. pour d'autres documents mentionnant nos trois personnages).

(2) Restitué d'après une inscription analogue *Rec. trav.*, XXII, 59, n° 21.

(3) Le jour du mois est omis.

(4) La différence entre ses titres ici et ceux de la ligne 2 s'explique, naturellement, par l'avancement dans sa carrière.

(5) Ce titre est mentionné dans la tombe près du point 3.

